

2007

PALMARES
de l'ARCHITECTURE
et de l'AMENAGEMENT

Cœur de Village Annoire

Maître d'ouvrage :
Commune d'Annoire
Maître d'œuvre :
F. Méline, paysagiste DPLG
Programme :
Aménagement des abords de
la mairie nouvellement installée
dans l'ancien presbytère.
Ce projet s'inscrit dans un
programme global
sur l'ensemble des espaces
publics du cœur de village
Livraison : 2007



Faire exister le centre en installant une cohésion de ses différentes composantes (ancien jardin du presbytère, place des Anciens Combattants, ruelle de l'église) et en créant un espace public polyvalent, lieu de convivialité et de détente pour tous les âges.

La place s'ouvre (suppression de la haie qui la fermait à la rue, démolition du mur d'enceinte) et les espaces communiquent mais l'ensemble reste structuré par des murs ou murets-bancs. L'aménagement permet de renforcer la perception d'un centre unique tout en créant des espaces différenciés.

Principes :

- Création d'un parvis commun à l'église et à la mairie (la ruelle de l'église qui devient piétonne). Les pentes entre les deux équipements sont traitées par des paliers et emmarchements en pierre, intégrant discrètement la rampe d'accès pour les personnes handicapées.
 - Création d'un «verger public» avec jeux d'enfants à l'emplacement de l'ancien verger
 - Aménagement d'une terrasse surplombant un «Jardin de Curé».
- Les plantations ont été, en partie, réalisées par les enfants de l'école.



2007

PALMARES
de l'ARCHITECTURE
et de l'AMENAGEMENT

Site de la Borne au Lion La Pesse

Maître d'ouvrage :
Communauté de communes
des Hautes-Combes
Communauté de communes
du Pays de Gex
Maître d'oeuvre :
- Atelier archi et design :
A. Brustel et Ph. Lahu,
architectes DPLG,
F. Raymond, designer
- Agence Territoires, paysagistes
Programme :
Mise en valeur du site de la
borne au lion,
aménagement du stationnement
et construction d'un bâtiment
d'accueil
Surface du bâtiment refuge : 150 m²
Livraison : 2007



L'abri refuge de la Borne au Lion est l'élément principal de l'aménagement d'un site historique naturel exceptionnel. Il est implanté à la croisée de trois communes et de deux Régions : Franche-Comté et Rhône-Alpes.

La trace de l'homme est lisible à travers des éléments symboliques tels que :

- la borne frontière
- le jardin alpin, la cabane et les stèles du maquis
- le carrefour des trois chemins, rencontre des trois communes

Le maquis, la borne au lion, le paysage, sont des éléments forts, mis en valeur à partir des points de vue et des séquences de découverte du paysage.

L'aménagement a consisté en une réorganisation des parkings, de l'espace du maquis, la croisée des chemins, le pôle de la borne, le pôle paysage et le bâtiment d'accueil.

Ce bâtiment d'accueil est à la fois un abri/refuge et un belvédère, dont la forme en arc de cercle suggère l'ouverture au paysage. La structure supporte des panneaux explicatifs interprétations des caractéristiques du lieu.

Le programme du projet comme les choix constructifs et choix de matériaux ont été dictés par une volonté d'inscription dans une démarche environnementale.

En structure : utilisation de l'épicéa local en bois rond, protection par un bardage bois brut de sciage en épicéa et utilisation de la pierre de récupération
En couverture : zinc naturel à joint debout.

Les autres caractéristiques de ce bâtiment sont la récupération des eaux de pluie de toiture et la création de toilettes sèches.



2007

PALMARES
de l'ARCHITECTURE
et de l'AMENAGEMENT

Cœur de Village Cousance

Maître d'ouvrage :
Commune de Cousance
Maître d'œuvre :
Jura Habitat
Subdivision de l'équipement
Lons – Saint-Amour
Programme :
Aménagement de la traversée
du bourg de Cousance
Livraison : 2006



coupe de principe sur la liaison du centre ancien au centre commercial



En 2000, la commande de départ concerne une opération façade. Diagnostiquant un malaise profond dans le centre ancien, le bureau d'étude propose une «**opération cœur de village**» élargissant le champ des actions possibles. Une trentaine de façades sont ravalées, des immeubles vacants sont réhabilités pour ouvrir des commerces en rez-de-chaussée et des logements locatifs en étages, un débat citoyen est ouvert sur la réappropriation de la grande rue, les sens de circulation, le stationnement, les espaces verts, ...

Le schéma global d'aménagement et de développement du centre permet à la commune d'orienter favorablement les projets d'investisseurs privés, notamment l'implantation d'une grande surface à 100 m du centre ancien.

A ce stade de l'opération, en 2003, la Communauté de Communes du Sud Revermont, sensibilisée aux enjeux économiques locaux, s'engage dans une **Opération de Redynamisation de l'Artisanat et du Commerce**.

Les subventions du FISAC permettent d'accélérer la modernisation des commerces du centre, d'engager des opérations de communications commerciales et, bien sûr, de subventionner les investissements de la commune pour l'aménagement des espaces publics soutenant l'activité. Le projet urbain, mûr, passe en phase de réalisation.

L'intérêt du projet, au-delà du soin apporté aux détails (mise en valeur du patrimoine, soucis des paysages, choix des matériaux, soin du dessin des calepinages et mise en œuvre, ...) est d'avoir su répondre à un large éventail de demandes formulées tant par les élus que par les riverains, les associations, les usagers. Le projet s'inscrit dans une collaboration suivie d'environ 7 ans entre un maître d'ouvrage et un maître d'œuvre.



2007

PALMARES
de l'ARCHITECTURE
et de l'AMENAGEMENT

Parking de l'Hôpital Lons-le-Saunier

Maître d'ouvrage :
Centre Hospitalier
de Lons-le-Saunier
Maître d'œuvre :
Vincent Mayot, paysagiste DPLG
Programme :
Délocalisation
des stationnements
de Centre Hospitalier dans le
parc du Carmel
Livraison : 2005



La partie Est du terrain étant la plus intéressante et la plus riche au niveau végétal, les interventions y seront donc minimales.

Par contre la partie Ouest du terrain, sur l'ancien potager, semble mieux adaptée à l'intégration de stationnements.

Le projet retenu présente une partie très claire comprenant deux grands espaces très distincts :

Le parking sur la partie Est (ancien potager) d'environ 182 places

Le parc sur la partie Ouest

Le parking est organisé comme l'ancien potager selon une trame est-ouest. Les places sont dessinées en épi de manière à créer le moins de voirie possible et à optimiser l'espace disponible. Un espace de 2 m de large est laissé entre chaque bande de stationnement afin de créer des lignes plantées pour :

- créer de l'ombre aux voitures
- dissimuler et intégrer les voitures entre chaque unité de stationnement
- créer un patrimoine arboré pour les générations futures (48 arbres tiges seront plantés)

Le parc, ainsi que tous les arbres existants sont conservés dans leur intégrité. Seules deux poches de stationnements seront créées sur la partie haute, sur une surface engazonnée adaptée au roulement occasionnel des voitures.

Les deux lieux sont séparés par un bassin planté, reprenant la sinuosité d'un cours d'eau sillonnant sur les traces imaginaires de la rivière «le Solvan» enterrée en bordure du site. Cette rivière est un moyen de délimiter clairement les espaces et de créer des entrées sous la forme de ponts vers le parc. Ce bassin participe à la gestion des eaux pluviales qui seront traitées et récoltées sur place.



2007

PALMARES
de l'ARCHITECTURE
et de l'AMENAGEMENT

Cœur de Village Revigny

Maître d'ouvrage :
Commune de Revigny
Maître d'œuvre :
F. Bois, architecte DPLG
Programme :
Aménagement
d'un nouvel espace public
au centre du village
Livraison : 2005



Le présent projet s'inscrit parfaitement dans une stratégie de mémoire collective et de sédimentation historique, avec une très forte volonté de développement cohérent et durable.

La commune de Revigny s'inscrit dans une topographie représentative des reculées du Revermont. Son patrimoine est inséré dans une géographie typique qui a donné naissance, au fil du temps, à des ouvrages particulièrement adaptés aux contraintes du site. La vallée a donc largement influencé la forme urbaine du village qui s'étire principalement le long d'un axe Nord-Sud accompagné de plusieurs branches et comprenant deux pôles plus denses dénommés communément «le quartier du Haut» et «le quartier du Bas» hélas séparés par la RN 78, ressentie comme particulièrement dangereuse.

Un bref inventaire d'éléments remarquables permet de comprendre qu'il existe une véritable identité communale liée à l'histoire de Revigny mettant en évidence la nécessité de reconnaître et de valoriser son patrimoine.

Le projet de cœur de village se situe dans le secteur le plus ouvert du village et s'appuie sur une maîtrise foncière communale récente et relativement importante. Cette localisation ouvre de nombreuses perspectives d'aménagements qualitatifs réalisés à partir des éléments et des matériaux disponibles sur place.

A l'entrée Sud du village, le nouvel espace public offre maintenant une vue dégagée sur l'église romane.

Sa structure, établie à partir d'une recombinaison des murs existants, en pierre et dalles debout, intègre l'accessibilité à la nouvelle mairie récemment installée dans l'ancien presbytère.

La mise en valeur de la pierre constitue la mémoire emblématique des anciennes carrières de Revigny.

Les espaces proposés répondent à des usages et des fonctions complémentaires : l'accès à la mairie, à l'église, au cimetière, au monument aux morts.

Ils participent aussi à l'activité estivale des habitants et à l'accueil des randonneurs.

2007

PALMARES
de l'ARCHITECTURE
et de l'AMENAGEMENT

Centre-Bourg Saint-Amour

Maître d'ouvrage :
Commune de Saint-Amour
Maître d'œuvre :
G. Ladoy, architecte ENSAIS
A. Charvet, architecte DPLG
Programme :
Restructuration complète
des espaces publics
du centre ville
Livraison : 2005 - 2006



Cette opération représentait un pari important pour la commune.
La coopération de tous les acteurs et des habitants de Saint-Amour fut fondamentale.

La place d'Armes

L'équipe de maîtrise d'œuvre a souhaité donner une perception globale et unitaire de la place par la création d'un véritable parvis de la mairie, en limitant et requalifiant la circulation et les stationnements. L'esplanade est accessible aux personnes handicapées et permet manifestations et promenades.

La place de la Chevalerie et la Place Marcel Moyse

- Conserver l'unité de ce vaste espace arboré au cœur du centre ancien, mettre en valeur le belvédère et la promenade.
- Renforcer le statut du bâtiment public du centre culturel de la Chevalerie en traitant un parvis côté centre ancien.
- Traiter par ce parvis l'articulation spatiale avec la Place Marcel Moyse et l'axe Nord/Sud qui forme l'une des principales artères de la ville.

Les matériaux et couleurs

Les matériaux nobles comme la pierre et le bois ont été utilisés, et leurs teintes se fondent avec celles des façades de la ville. Au sol, les formes sont volontairement simples afin de faciliter la lecture de ce site urbain. Certains éléments anciens, comme les pavés de l'église, ont été réutilisés et associés avec soin aux aménagements récents.



2007

PALMARES
de l'ARCHITECTURE
et de l'AMENAGEMENT

Centre-Bourg St-Laurent-en-Grandvaux

Maître d'ouvrage :
Commune
de Saint-Laurent-en-Grandvaux
Maître d'oeuvre :
-Atelier du triangle :
P. Gaudin, R. Benoît, D. Gouin
- DDE du Jura
(Subdivision de Saint-Claude)
Programme :
Aménagement du centre-bourg
de Saint-Laurent-en-Grandvaux
en s'appuyant
sur la vie existante
Livraison : 2006



La composition de l'espace des places Pasteur et Thévenin répond à deux préoccupations :

- Relier en un seul événement deux lieux forts de Saint-Laurent, en «mettant en scène» la traversée du bourg.
- Identifier des fonctions propres à chaque place, la fonction de vitrine commerciale étant plus particulièrement dévolue à la place Thévenin, la fonction d'accueil relevant davantage du rôle de la place Pasteur.

Pour mettre en pratique ces deux points, il a fallu utiliser trois concepts de composition :

- Travailler si possible une plateforme générale unique, permettant une approche simplifiée de l'espace.
- Clarifier la perception des fonctions en installant un sol coloré en façade de la rue de Genève (espace piéton), sol qui se retourne aussi le long des façades de la place Pasteur. La position du parking devient ainsi évidente (sol enrobé noir), en retrait, mais intégrée à la composition générale.
- Planter un mobilier «événement» pour singulariser l'aménagement par rapport à la traversée du bourg lui même (plus on est au centre, plus l'aménagement est visible), ainsi que par rapport aux communes voisines du Haut-Jura : colonnes lumineuses, pots colorés etc.

Les choix esthétiques se portent naturellement vers les couleurs chaudes proches des teintes des façades pour les sols (qui sont vus comme des à-plats horizontaux) et sur des teintes en contraste pour les matériels événements : inox des colonnes lumineuses, couleur bleue des poteries, couleur grise des matériels)

A l'articulation entre les deux places, sur l'ancienne trace de l'Hôtel du Commerce, un lieu concentrant des bancs permettra à la fois la transition entre les deux espaces de place et la création d'un lieu de convivialité. Un cadre de bois viendra sertir cet espace un peu particulier et planté de trois pins sylvestre.

Quelques plantations d'alignement créent l'événement printanier ou estival, mais aussi adoucissent des surfaces parfois très minérales.

